



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

E.164

Supplément 1
(03/98)

SÉRIE E: EXPLOITATION GÉNÉRALE DU RÉSEAU,
SERVICE TÉLÉPHONIQUE, EXPLOITATION DES
SERVICES ET FACTEURS HUMAINS

Exploitation, numérotage, acheminement et service mobile
– Exploitation des relations internationales – Plan de
numérotage du service téléphonique international

**Variantes de sélection de l'opérateur et
d'identification du réseau**

Recommandation UIT-T E.164 – Supplément 1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

EXPLOITATION GÉNÉRALE DU RÉSEAU, SERVICE TÉLÉPHONIQUE, EXPLOITATION DES SERVICES ET FACTEURS HUMAINS

EXPLOITATION, NUMÉROTAGE, ACHEMINEMENT ET SERVICE MOBILE

EXPLOITATION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Définitions	E.100–E.103
Dispositions de caractère général concernant les Administrations	E.104–E.119
Dispositions de caractère général concernant les usagers	E.120–E.139
Exploitation des relations téléphoniques internationales	E.140–E.159

Plan de numérotage du service téléphonique international	E.160–E.169
---	--------------------

Plan d'acheminement international	E.170–E.179
Tonalités utilisées dans les systèmes nationaux de signalisation	E.180–E.199
Service mobile maritime et service mobile terrestre public	E.200–E.229

DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES RELATIVES À LA TAXATION ET À LA COMPTABILITÉ DANS LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL

Taxation dans les relations téléphoniques internationales	E.230–E.249
Mesure et enregistrement des durées de conversation aux fins de la comptabilité	E.260–E.269

UTILISATION DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL POUR LES APPLICATIONS NON TÉLÉPHONIQUES

Généralités	E.300–E.319
Phototélégraphie	E.320–E.329

DISPOSITIONS DU RNIS CONCERNANT LES USAGERS	E.330–E.399
---	-------------

QUALITÉ DE SERVICE, GESTION DE RÉSEAU ET INGÉNIERIE DU TRAFIC

GESTION DE RÉSEAU

Statistiques relatives au service international	E.400–E.409
Gestion du réseau international	E.410–E.419
Contrôle de la qualité du service téléphonique international	E.420–E.489

INGÉNIERIE DU TRAFIC

Mesure et enregistrement du trafic	E.490–E.505
Prévision du trafic	E.506–E.509
Détermination du nombre de circuits en exploitation manuelle	E.510–E.519
Détermination du nombre de circuits en exploitation automatique et semi-automatique	E.520–E.539
Niveau de service	E.540–E.599
Définitions	E.600–E.699
Ingénierie du trafic RNIS	E.700–E.749
Ingénierie du trafic des réseaux mobiles	E.750–E.799

QUALITÉ DE SERVICE: CONCEPTS, MODÈLES, OBJECTIFS, PLANIFICATION DE LA SÛRETÉ DE FONCTIONNEMENT

Termes et définitions relatifs à la qualité des services de télécommunication	E.800–E.809
Modèles pour les services de télécommunication	E.810–E.844
Objectifs et concepts de qualité des services de télécommunication	E.845–E.859
Utilisation des objectifs de qualité de service pour la planification des réseaux de télécommunication	E.860–E.879
Collecte et évaluation de données d'exploitation sur la qualité des équipements, des réseaux et des services	E.880–E.899

SUPPLÉMENT 1 À LA RECOMMANDATION UIT-T E.164

VARIANTES POUR LA SELECTION DE L'OPERATEUR ET L'IDENTIFICATION DU RESEAU

Source

Le supplément 1 à la Recommandation UIT-T E.164, élaboré par la Commission d'études 2 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvé le 9 mars 1998 selon la procédure définie dans la Résolution n° 5 de la CMNT.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1998

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1 Introduction	1
2 Domaine d'application.....	1
3 Hypothèses	1
4 Références	1
5 Définitions	1
6 Abréviations	2
7 Modèles fonctionnels	2
8 Variantes.....	3
8.1 Généralités.....	3
8.1.1 Généralités sur l'identification du réseau en relation avec le numéro E.164.	3
8.1.2 Considérations relatives aux options de sélection de l'opérateur/identification du réseau	4
8.2 Sélection par le demandé.....	6
8.2.1 Description fonctionnelle	6
8.3 Sélection par le demandé.....	9
8.3.1 Description fonctionnelle	9

Supplément 1 à la Recommandation E.164

VARIANTES POUR LA SELECTION DE L'OPERATEUR ET L'IDENTIFICATION DU RESEAU

(Genève, 1998)

1 Introduction

L'évolution de l'environnement des télécommunications a donné plus d'importance à la possibilité de choix des fournisseurs de services qui interviennent dans une communication. La désignation d'un fournisseur spécifique pour une partie donnée de la communication peut s'opérer par emploi d'un préfixe, par abonnement préalable, par signalisation, par analyse d'une base de données ou par intégration d'une identification dans le numéro proprement dit. A chaque point de transfert d'un appel, le fournisseur du moment doit déterminer le fournisseur vers lequel il doit acheminer l'appel (détermination par le fournisseur).

2 Domaine d'application

Le présent supplément contient un récapitulatif des méthodes possibles de sélection de l'opérateur/fournisseur de services et d'identification du réseau sur le réseau public. Les indications données s'appliquent aux réalisations internationales ou nationales.

Le présent supplément ne traite pas spécifiquement de la catégorie de méthodes de détermination des fournisseurs fondées sur des accords contractuels, des négociations bilatérales, les voies de transit ou le trafic antérieur (acheminement proportionnel). Ces méthodes sont utilisées par chaque fournisseur pour déterminer le fournisseur auquel il doit à son tour acheminer l'appel.

3 Hypothèses

On trouvera ci-après une liste des hypothèses de base faites dans l'élaboration du présent supplément.

Dans l'examen des techniques de sélection de l'opérateur et d'identification du réseau, il y a lieu de prendre en considération les méthodes utilisant les informations contenues dans la signalisation.

Les informations données dans le présent supplément sont fondées sur les besoins et techniques actuels mais pas au détriment des besoins et techniques futurs.

Dans un contexte non compétitif, les techniques de choix de l'opérateur ne doivent pas avoir d'effet sur l'établissement normal des communications.

4 Références

- Recommandation UIT-T E.164 (1997), *Plan de numérotage des télécommunications publiques internationales*.

5 Définitions

On utilise l'expression **sélection de l'opérateur** quand la décision relève de l'**appelant**, et l'expression **identification du réseau** quand la décision relève de l'**appelé**. Le présent supplément

part d'un modèle fonctionnel de services de réseau pour fournir un cadre dans lequel sont donnés des exemples de sélection de l'opérateur et d'identification du réseau.

Dans le présent supplément, le mot "opérateur" englobe les notions de "fournisseur de l'accès au réseau" et de "fournisseur du transport".

6 Abréviations

Le présent supplément utilise les acronymes suivants:

- ISP fournisseur de services intermédiaires (*intermediate service provider*)
- ITP fournisseur de transport intermédiaire (*intermediate transport provider*)
- OAP fournisseur d'accès d'origine (*originating access provider*)
- OASP fournisseur de services d'accès d'origine (*originating access service provider*)
- OSP fournisseur de services d'origine (*originating service provider*)
- OTP fournisseur de transport d'origine (*originating transport provider*)
- TAP fournisseur d'accès de destination (*terminating access provider*)
- TASP fournisseur de services d'accès de destination (*terminating access service provider*)
- TSP fournisseur de services de destination (*terminating service provider*)
- TTP fournisseur de transport de destination (*terminating transport provider*)

7 Modèles fonctionnels

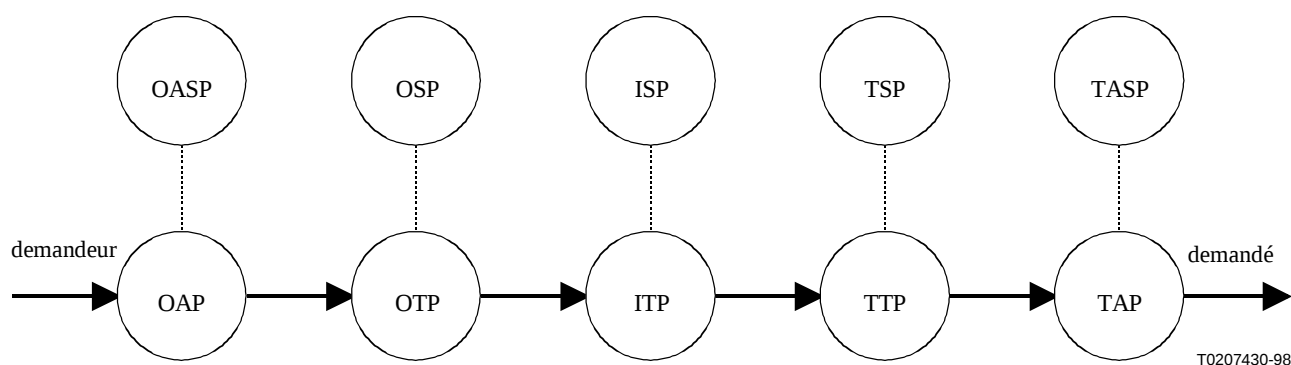


Figure 1 – Modèle fonctionnel

Il est utile, dans l'examen des questions relatives à la sélection de l'opérateur et à l'identification du réseau, de traiter ces questions dans le contexte d'un modèle général. Le modèle représenté illustre les entités et les relations intervenant dans un appel; comme il s'agit d'un modèle fonctionnel, les entités représentées ne sont pas nécessairement des entreprises distinctes.

Les fonctions remplies par le service de réseau sont la connexion avec le réseau et la déconnexion, le transport sur le réseau et les caractéristiques de service. Ces fonctions sont assurées par l'appelant (origine) et par l'appelé (destination). Chaque fournisseur offrant la connexion ou le transport peut fournir des éléments de service ou l'accès à une entité fournissant ceux-ci.

Pour établir une communication, l'appelant se connecte au réseau via le fournisseur de l'accès d'origine (OAP). Celui-ci détermine le fournisseur de transport d'origine (OTP) qui acheminera l'appel vers l'avant via le trajet vocal ou la signalisation. Le fournisseur OTP achemine l'appel jusqu'au fournisseur du transport de destination (TTP), ce qui peut se faire via un fournisseur de transport intermédiaire (ISP) (qui peut, par exemple, fournir des services de transport en transit). Le fournisseur TTP achemine l'appel jusqu'à l'appelant via le fournisseur de l'accès de destination (TAP). Tout fournisseur de connexion, voire l'ensemble des fournisseurs, peut donner l'accès au fournisseur de services offrant des éléments de service à l'appelant ou à l'appelé.

Il est important de souligner à nouveau qu'il s'agit d'entités fonctionnelles. Tout opérateur peut se comporter comme des entités multiples sur un appel donné, et il peut y avoir plusieurs instances d'une même entité sur un appel donné.

8 Variantes

8.1 Généralités

Possibilités de sélection de l'opérateur et d'identification du réseau en relation avec le numéro E.164

En ce qui concerne les opérateurs et les réseaux, il faut éventuellement identifier la combinaison des deux qui fournit un service déterminé. On peut utiliser trois méthodes de base pour identifier les combinaisons opérateurs/réseaux en relation avec les numéros E.164. Elles sont:

- a) la sélection de l'opérateur et l'identification du réseau extérieures au numéro E.164;
- b) l'identification du réseau dans le numéro E.164;
- c) l'utilisation du numéro E.164 complet comme moyen d'identification de la combinaison opérateur/réseau.

8.1.1 Généralités sur l'identification du réseau en relation avec le numéro E.164

On choisira d'appliquer l'une des méthodes ci-dessus sur la base de l'évaluation de chaque service individuel. La sélection sera fondée sur les besoins de service et de fonctionnement de chaque application de service. Dans certaines d'entre elles, il convient de faire des recommandations spécifiques sur la méthode préférée de sélection de l'opérateur et d'identification du réseau au moyen de ressources de numérotation données. Dans d'autres cas, les recommandations précises sur la méthode de sélection de l'opérateur et d'identification du réseau doivent être laissées à la compétence nationale.

On trouvera ci-après une liste des questions générales qu'il convient d'évaluer dans l'examen de la sélection de l'opérateur et de l'identification du réseau.

a) *Séquencement et disponibilité du matériel*

Le choix d'une méthode donnée de sélection de l'opérateur et d'identification du réseau peut être influencé par la tranche de temps (c'est-à-dire la date) dans laquelle les services nécessaires pour les ressources de numérotation sont requis. En effet, la disponibilité du matériel et du logiciel nécessaires à un système spécifique de sélection de l'opérateur et d'identification du réseau peut influencer la méthode qui sera retenue.

b) *Effet sur les interconnexions et l'interfonctionnement des réseaux*

Il faut tenir compte, dans le choix d'une méthode de sélection de l'opérateur et d'identification du réseau, des questions d'interconnexion et d'interfonctionnement des réseaux et des opérateurs. Si, par exemple, un abonné compose un numéro E.164 destiné à un opérateur ou à un réseau autre que celui d'où provient l'appel, certaines dispositions d'interfonctionnement doivent être en place pour que la communication puisse être acheminée et facturée. La répartition du trafic international entre les opérateurs et réseaux peut aussi être influencée quand la sélection de l'opérateur et l'identification du réseau sont associées au numéro E.164.

Il peut aussi être nécessaire de transporter d'un réseau à l'autre les informations relatives à la sélection de l'opérateur et à l'identification du réseau.

c) *Effet sur l'acceptation ou le refus des informations relatives à la sélection de l'opérateur et à l'identification du réseau*

Les informations de sélection de l'opérateur et d'identification du réseau sont nécessaires pour déterminer les arrangements concernant l'acheminement ainsi que les ententes relatives aux règlements des appels internationaux. La nature d'un type d'appel donné (par exemple la taxation de l'appelant ou de l'appelé) déterminera s'il est nécessaire de conserver ou de refuser les informations relatives à la sélection de l'opérateur et à l'identification du réseau quand un appel international est acheminé vers son adresse de destination.

8.1.2 Considérations relatives aux options de sélection de l'opérateur/identification du réseau

Les sous-paragraphes qui suivent contiennent des considérations précises relatives à chacune des trois possibilités de sélection de l'opérateur et d'identification du réseau dont il est question ci-dessus.

8.1.2.1 Considérations relatives à la sélection de l'opérateur et à l'identification du réseau extérieures au numéro E.164

Dans ces conditions, on peut ajouter au numéro E.164 un préfixe ou un suffixe, mais la sélection de l'opérateur et l'identification du réseau peuvent aussi être indiquées dans les informations de signalisation liées à l'appel, qui sont extérieures au numéro. La souscription préalable à un opérateur est une méthode possible. Une autre consiste à permettre à l'abonné de modifier l'abonnement préalable par la composition d'un code rapide (à titre semi-permanent).

Quelques conséquences de cette méthode sont:

- a) aucune partie de l'espace de numérotation n'est utilisée pour la sélection de l'opérateur et l'identification de réseau; pour cette raison, celles-ci n'ont pas d'effet sur le nombre de numéros, leur format et leur configuration;
- b) il est possible de composer des chiffres additionnels (tels qu'un préfixe ou un suffixe);
- c) toutes les combinaisons de chiffres (utilisées pour le préfixe ou le suffixe) sont disponibles à moins qu'elles ne soient déjà attribuées à d'autres fonctions ou réparties différemment;
- d) la portabilité du numéro du fournisseur de services est possible dans le cas de cette option de sélection de l'opérateur et d'identification de réseau;
- e) il faudra éventuellement apporter des modifications au protocole de signalisation existant pour transmettre les identificateurs de sélection d'opérateur et d'identification de réseau. On peut le faire au moyen du paramètre de sélection du réseau de transit dans les Recommandations sur la signalisation existantes;
- f) l'appelant doit composer les informations correctes en plus du numéro E.164.

8.1.2.2 Considérations relatives à l'identification du réseau dans le numéro E.164

Lorsque l'on envisage, pour des applications particulières, d'introduire la sélection de l'opérateur et l'identification de réseau dans le numéro E.164, il y a lieu de tenir compte des conséquences suivantes:

- a) effet sur l'efficacité de l'utilisation des numéros disponibles
Si l'on utilise une partie du numéro E.164 pour identifier le réseau, l'espace de numérotation est divisé en un nombre fini de groupes d'identification de l'opérateur ou du réseau. Dans chacun de ces groupes, un bloc de numéros est attribué aux réseaux individuels. L'efficacité de ces attributions de numéro E.164 dépend de l'utilisation des numéros dans chaque attribution d'identification de réseau. Si certains réseaux n'attribuent pas beaucoup de numéros, l'efficacité globale d'utilisation de ces ressources peut être faible. Cela peut conduire à l'épuisement prématuré de la ressource de numérotage E.164 en question;
- b) compromis entre les identificateurs de réseau et la quantité de numéros d'abonné par réseau
La désignation, pour les besoins de l'identification du réseau, d'un nombre donné de chiffres du numéro E.164 réduit le nombre de chiffres disponibles pour le numéro d'abonné et limite le nombre de numéros dont dispose le réseau pour les attributions à sa propre clientèle. Le nombre de numéros spécifiques au réseau est inversement proportionnel au nombre de réseaux pouvant être identifiés dans le numéro;
- c) la portabilité du fournisseur de services est exclue
Lorsqu'un numéro E.164 contient une identification spécifique au réseau, on perd la possibilité de changer de fournisseur de services et de conserver le même numéro;
- d) l'acheminement vers le réseau approprié est considérablement facilité;
- e) il n'y a lieu de composer aucun chiffre autre que ceux du numéro E.164;
- f) du point de vue de l'abonné, l'identification du réseau ne nécessite, de la part de l'appelant, aucune indication autre que celle donnée dans le numéro E.164. Du point de vue du réseau, aucune information autre que celle contenue dans le numéro E.164 ne doit être donnée pour identifier le réseau si chaque noeud de service intervenant dans l'appel interprète correctement le champ E.164 interne affecté à cette identification;
- g) l'appelé ne doit se souvenir, pour les informations d'identification du réseau, d'aucun élément autre que le numéro proprement dit.

8.1.2.3 Utilisation du numéro E.164 complet comme moyen de sélection de l'opérateur et d'identification du réseau

Les Recommandations E.164 et E.162 stipulent que le réseau analyse sept (7) chiffres pour les appels internationaux. L'emploi du numéro E.164 complet comme moyen de sélection de l'opérateur et d'identification du réseau nécessite que le réseau d'origine ait la capacité d'analyser l'ensemble du numéro (jusqu'à 15 chiffres) pour identifier l'opérateur et le réseau particuliers. A cet effet, il faut éventuellement avoir la capacité de consulter la base de données des numéros E.164 jusqu'à concurrence de 15 chiffres.

- a) Aucune partie de l'espace de numérotation n'est affectée à la sélection de l'opérateur et à l'identification du réseau; pour cette raison, celles-ci n'ont aucun effet sur la quantité, le format et la configuration des numéros.
- b) Tous les numéros E.164 peuvent être utilisés pour la sélection de l'opérateur et l'identification du réseau à moins qu'ils ne soient déjà attribués à une autre application.
- c) Dans le cas de cette possibilité de sélection de l'opérateur et d'identification du réseau, la portabilité du numéro du fournisseur de services est possible.

- d) Il faudra peut-être modifier, pour la transmission des informations de sélection de l'opérateur et d'identification du réseau, le protocole de signalisation existant.
- e) L'acheminement vers l'opérateur/réseau approprié peut nécessiter une recherche dans la base de données.
- f) Aucun chiffre autre que ceux du numéro E.164 ne doit être composé.
- g) Le demandé ne doit connaître aucun élément autre que le numéro proprement dit pour obtenir l'information sur la sélection de l'opérateur et l'identification du réseau.

8.2 Sélection par le demandé

8.2.1 Description fonctionnelle

Les schémas qui suivent, utilisant le modèle fonctionnel, montrent des réalisations pour apporter des précisions sur la sélection de l'opérateur. Chaque cas examiné montre uniquement un trajet vocal entre les entités. Dans certaines applications, on peut avoir des trajets de signalisation entre les entités, mais ils sont déterminés par les mêmes méthodes de sélection de l'opérateur que celles montrées ici. Par souci de simplicité, seule la sélection des opérateurs de connexion est montrée, en partant de l'hypothèse que les fournisseurs de services sont, à chaque niveau, les mêmes que l'opérateur de connexion ou qu'ils sont déterminés par l'opérateur de connexion sur la base des informations de sélection reçues.

Le Tableau 1 qui suit résume les diverses méthodes de sélection des opérateurs montrées dans le modèle fonctionnel.

Tableau 1 – Méthode de sélection de l'opérateur

Sélection de	Fondée sur	Identification dans	Commandée par
fournisseur de transport d'origine (OTP)	abonnement préalable (Figure 2)	infos de l'abonnement	appellant
	préfixe (Figure 3)	préfixe, signalisation	appellant
	analyse du numéro par l'OAP (Figure 4)	numéro	appellant

8.2.1.1 Extérieure au numéro

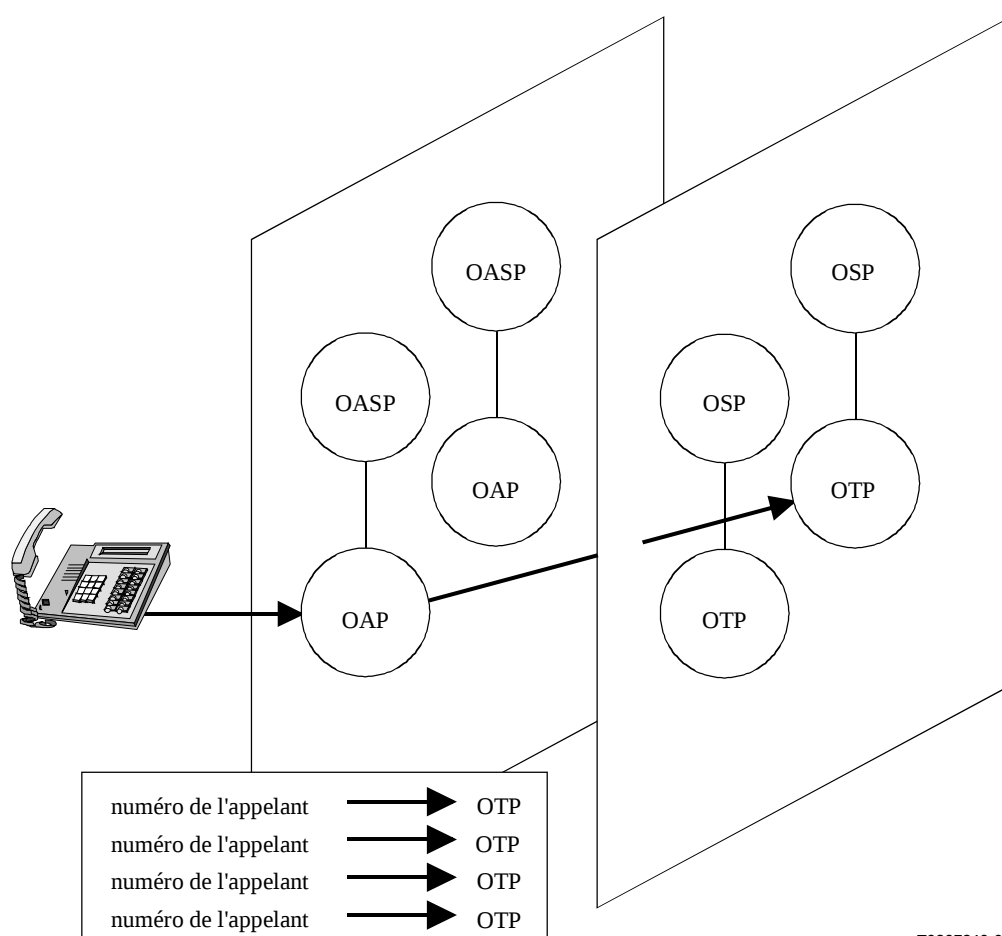
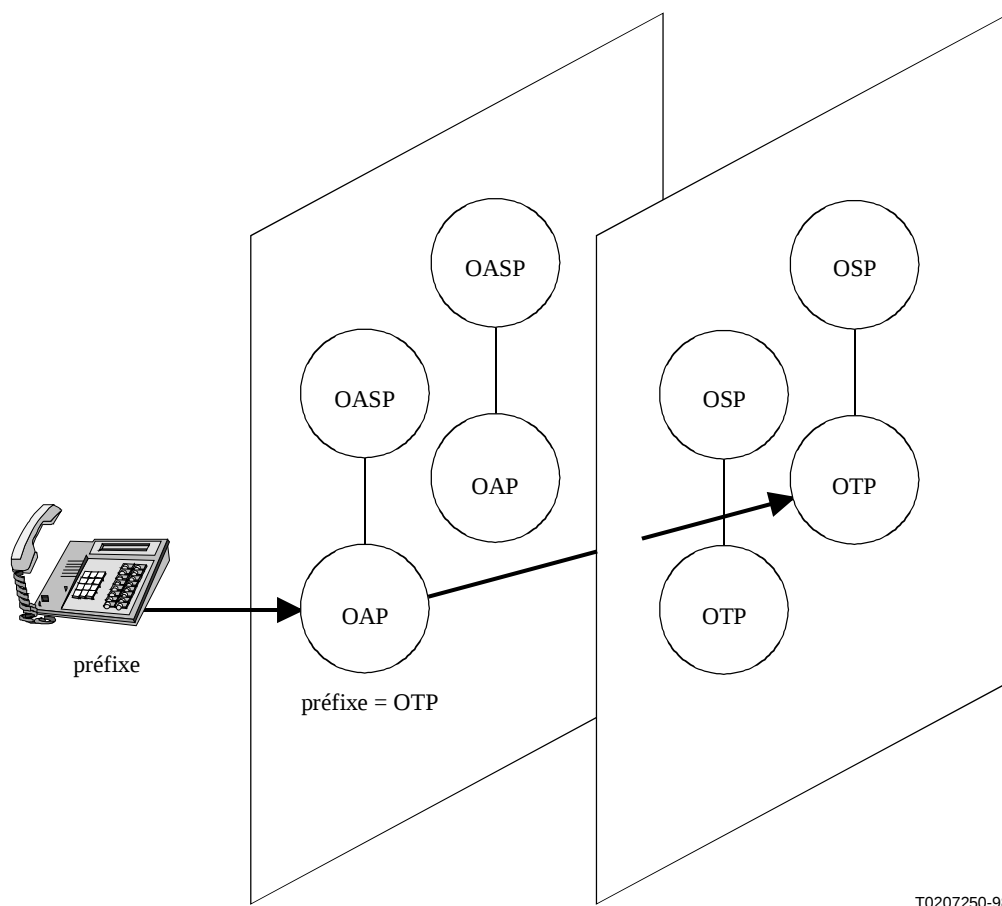


tableau de souscription préalable au fournisseur OTP

T0207240-98

Figure 2 – Sélection du fournisseur OTP – Abonnement préalable

Dans la Figure 2, le fournisseur OAP remplit la fonction de sélection de l'opérateur au moyen d'un tableau d'abonnement préalable rempli utilisant, à titre de clé, le numéro de l'appelant. Les informations figurant dans ce tableau sont fournies ligne par ligne, avant que l'appel n'ait lieu, à l'opérateur qui agit en tant que fournisseur OAP; elle est utilisée pour identifier l'opérateur par défaut assurant la fonction de fournisseur OTP pour un appel.

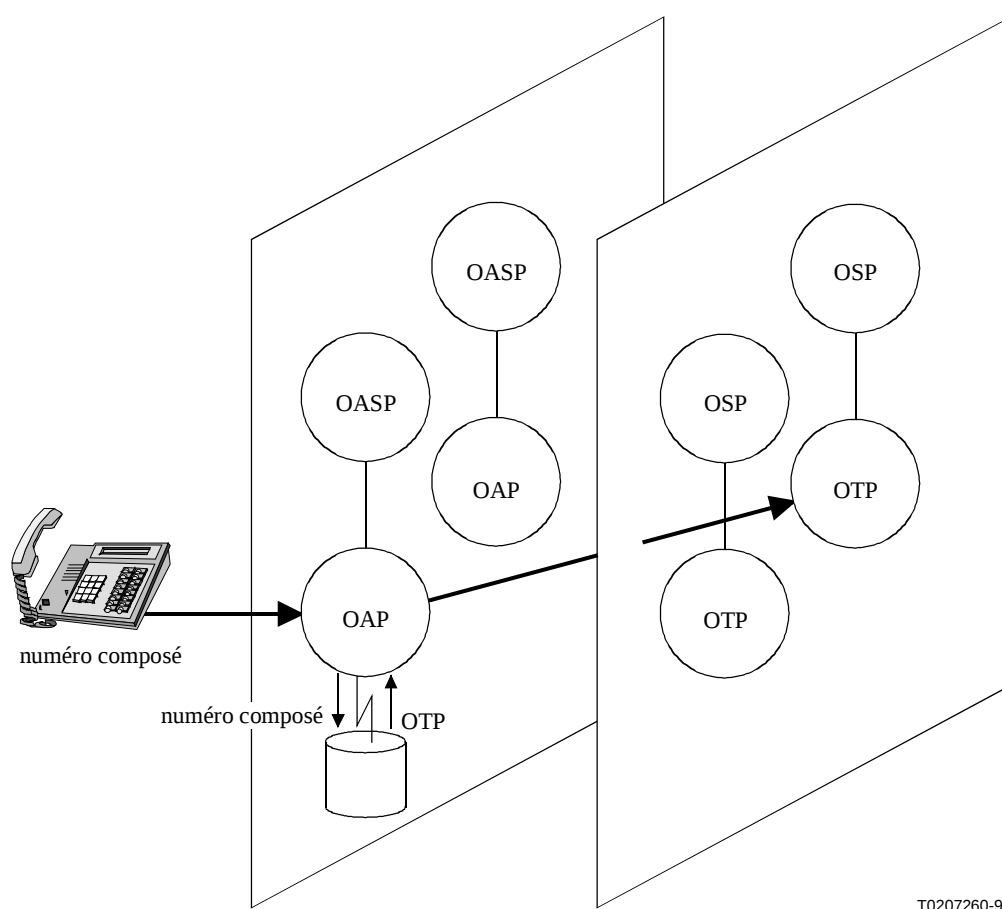


T0207250-98

Figure 3 – Sélection du fournisseur OTP au moyen d'un préfixe

Dans la Figure 3, le fournisseur OAP exécute la fonction de sélection de l'opérateur au moyen d'un préfixe introduit par numérotation. De plus, l'équipement de l'appelant peut incorporer les informations de sélection de l'opérateur dans le message d'établissement de l'appel. Le fournisseur OAP traduit cette information pour identifier quel est le fournisseur OTP demandé.

8.2.1.2 Le numéro complet



T0207260-98

Figure 4 – Sélection du fournisseur OTP – Analyse du numéro par le fournisseur OAP

Dans la Figure 4, le fournisseur OAP effectue la fonction de sélection de l'opérateur par l'analyse du numéro composé pour identifier le fournisseur OTP souhaité.

8.3 Sélection par le demandé

8.3.1 Description fonctionnelle

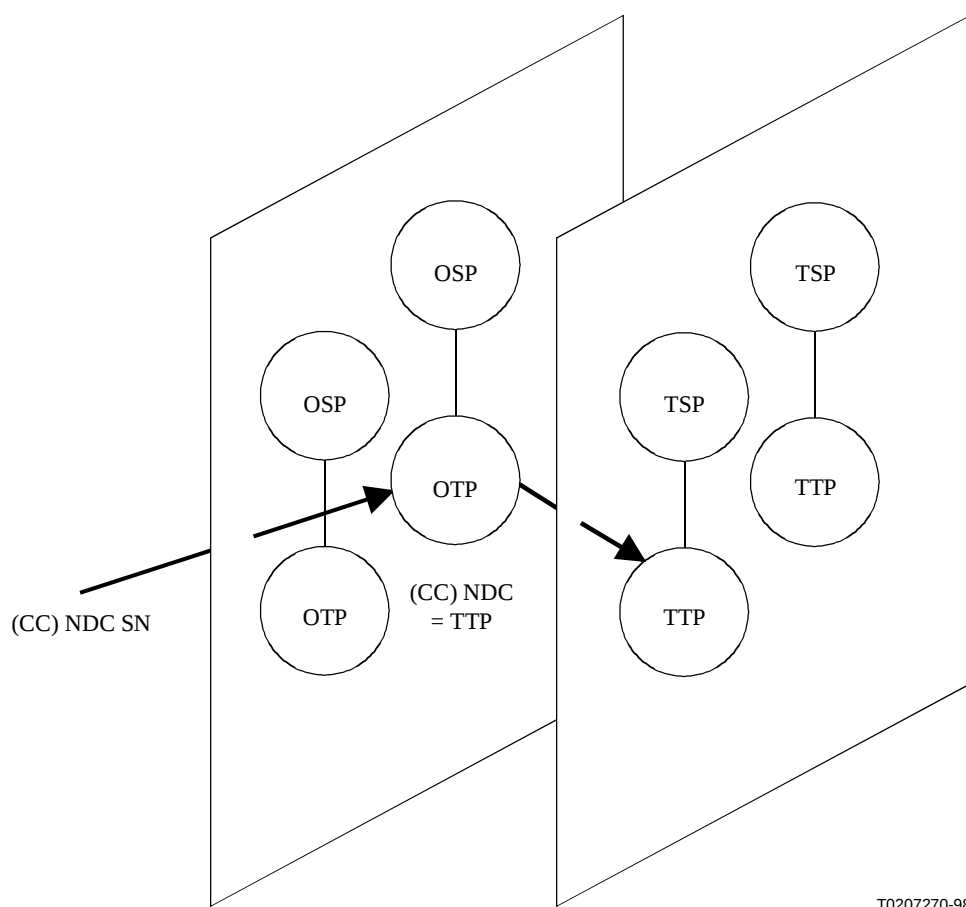
Les schémas utilisent le modèle fonctionnel et montrent des réalisations pour apporter des précisions sur l'identification du réseau. Chaque cas examiné porte uniquement un trajet vocal entre les entités. Certaines applications utilisent entre les entités des trajets de signalisation, mais ceux-ci sont déterminés par les mêmes méthodes d'identification du réseau que celles montrées ici. Par souci de simplicité, seule l'identification des réseaux de connexion est montrée, en partant de l'hypothèse que les fournisseurs de services sont, à chaque niveau, les mêmes que ceux du réseau de connexion ou qu'ils sont déterminés par le réseau de connexion sur la base des informations de sélection reçues.

Le Tableau 2 ci-dessous est un récapitulatif des diverses méthodes d'identification des réseaux.

Tableau 2 – Méthodes d'identification du réseau

Sélection de	Fondée sur	Identification dans	Commandée par
fournisseur de transport de destination (TTP)	analyse du numéro complet par OTP (Figure 6)	numéro	choix du fournisseur de services par l'appelé
	analyse du numéro de destination par OTP (Figure 5)	numéro	choix du fournisseur de services par l'appelé

8.3.1.1 Identification dans le numéro

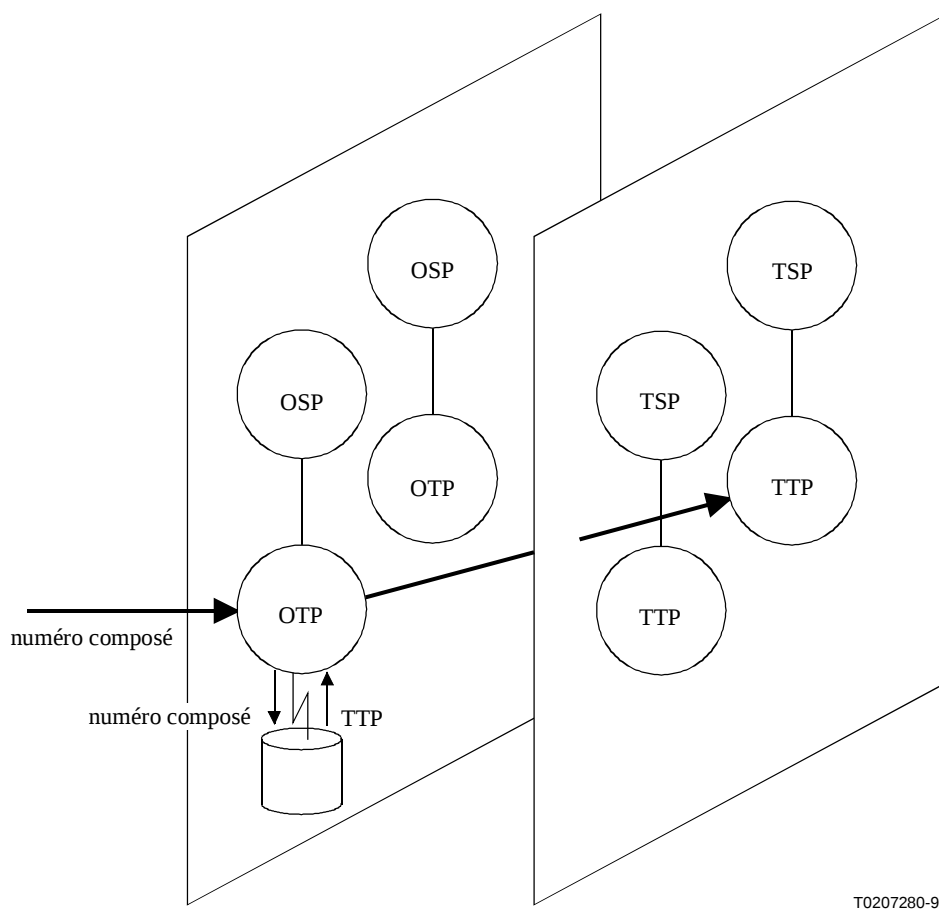


T0207270-98

Figure 5 – Identification du fournisseur TTP – Analyse du numéro de destination par le fournisseur OTP

Dans la Figure 5, le fournisseur OTP exécute la fonction d'identification de réseau par l'analyse des chiffres du numéro de destination. Celui-ci contient un champ qui identifie explicitement le fournisseur TTP. Le fournisseur OTP doit constater que le numéro de destination contient l'identification explicite du réseau, identifier le champ qui, dans le numéro, contient cette identification et traduire la valeur correspondante pour identifier le fournisseur TTP approprié.

8.3.1.2 Le numéro complet



T0207280-98

**Figure 6 – Identification du fournisseur TTP –
Analyse du numéro par le fournisseur OTP**

Dans la Figure 6, le fournisseur OTP remplit la fonction d'identification du réseau par l'analyse de l'ensemble du numéro qui a été composé. Le fournisseur OTP doit se rendre compte que le numéro de destination doit être analysé pour identifier le TTP approprié et analyser l'ensemble du numéro.

SERIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages de programmation